

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

\*\*\*\*\*

DECISION N° 00001173 /D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 25/08/2025

Portant attribution du marché après Consultation Directe N°08/CD/MINAS/2025 suite à l'autorisation de gré à gré N°05948-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 11 août 2025 pour la réhabilitation du Centre d'Accueil des Enfants en Détresse (CAED) d'Ambam.

## Le Ministre des Affaires Sociales, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finance de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025, modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2015/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de Constitution, de consignation, de conservation, restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- Vu la Consultation Directe N°08/CD/MINAS/2025 suite à l'autorisation de gré à gré N°05948-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 11 août 2025 pour la rénovation du Centre d'Accueil des Enfants en Détresse (CAED) d'Ambam ;
- Vu l'offre du soumissionnaire ;

Considérant la consultation susmentionnée,

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est attribué aux **ETS ESPERANCE, BP : Yaoundé, TEL : 656 61 44 40**, le marché subséquent à la consultation susvisée, à hauteur de FCFA 50 000 000 (cinquante millions) TTC et pour un délai d'exécution de 03 (trois) mois.

**Article 2** : Le mandataire desdits Etablissements est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics pour les modalités d'établissement et de souscription du projet de marché.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

